

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 15 JUIN 2011

Informations brèves

Affaires fédérales

Lors de sa séance du mercredi 15 juin 2011, le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation fédérale:

Améliorer l'organisation et les procédures du Parlement

La Commission des institutions politiques du Conseil des Etats examine différentes améliorations de l'organisation et des procédures du Parlement. Deux propositions concernent les cantons, soit le fait qu'une initiative d'un canton ne peut être déposée que sous la forme d'un avant-projet rédigé d'un acte de l'Assemblée fédérale, et la possibilité de renoncer à une consultation lorsque le projet porte principalement sur l'organisation ou les procédures des autorités fédérales ou sur la répartition des compétences entre les autorités fédérales. Dans le cadre de sa réponse à la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) sur cet objet, le Conseil d'Etat accepte la prise de position préparée par la CdC et rejette la proposition selon laquelle une initiative déposée par un canton doit se limiter à la forme d'un avant-projet d'acte; rien ne s'oppose en revanche à une nouvelle prescription qui oblige l'initiative déposée par un canton à faire l'objet d'un développement comportant notamment les objectifs de l'acte. En outre, le Conseil d'Etat rejette la limitation de la procédure de consultation telle qu'elle est proposée; il est dans tous les cas indiqué d'obliger la Confédération à exposer ses motifs lorsqu'elle renonce à organiser une procédure de consultation.

Contact. Séverine Despland, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05.

Affaires cantonales

Mise à disposition gratuitement par l'Etat d'une parcelle pour l'implantation d'un skatepark et d'une salle de grimpe à Colombier

Le Conseil d'Etat a donné son accord à l'implantation d'un skatepark et d'une salle de grimpe sur un terrain propriété de l'Etat situé à Colombier dans le périmètre de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois. Le gouvernement cantonal accepte ainsi de mettre à disposition gratuitement une partie de la parcelle qu'il a acquise en 1990 aux deux porteurs de projets, soit la Communauté urbaine du Littoral (COMUL) pour le skatepark et une entreprise privée pour la salle d'escalade. Deux conventions distinctes seront établies entre l'Etat de Neuchâtel et les porteurs de projets concernant la prise en charge, par ces derniers, des frais d'entretien de la parcelle. Concernant la salle de grimpe, dont l'accès serait payant, l'entreprise privée pourrait, en contrepartie du droit de superficie acquis gratuitement par l'Etat, accorder des rabais sur les entrées pour les écoles. Le Centre professionnel des métiers du bâtiment (CPMB) s'est d'ores et déjà dit très intéressé à utiliser cette salle, la pratique de la grimpe s'inscrivant parfaitement dans le cadre des leçons de sport qu'il dispense.

Contacts: Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00; Patricia Gacond, cheffe du Service cantonal des sports, tél. 032 889 69 11.

Bourses d'études: améliorations dès la rentrée de l'année 2011-2012

Le Conseil d'Etat a décidé d'améliorer les aides financières apportées par le canton dans le domaine des bourses d'études, avec effet pour la prochaine rentrée scolaire et universitaire 2011-2012. Il a ainsi été procédé à un rattrapage d'indexation des allocations de formation, permettant ainsi, à compter de juillet prochain, de majorer de 5% chaque bourse attribuée aux étudiants et apprenants du canton de Neuchâtel, indépendamment du type de formation entreprise. Une seconde mesure décidée permettra une meilleure prise en compte des frais de logement en faveur des étudiants contraints de loger hors du domicile familial, en raison de l'éloignement de leur lieu d'études. Ces adaptations visent à améliorer la situation des boursiers dans le canton de Neuchâtel et à augmenter le montant moyen des bourses octroyées par l'office des bourses.

Contact : Isabel Ehrbar, cheffe de l'Office des bourses, tél. 032 889 49 45.

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 16 juin 2011